

Modification du coefficient E_p/E_f de l'électricité : un arrêté publié malgré une consultation bâclée, une opposition claire et des conséquences sociales désastreuses

Le gouvernement a publié le 26 août au Journal officiel l'arrêté, daté du 13 août, abaissant le coefficient énergie primaire/énergie finale (E_p/E_f) de l'électricité de 2,3 à 1,9. Une décision que Coénove persiste à dénoncer comme techniquement contestable, socialement injuste et environnementalement contreproductive.

Des consultations en trompe l'œil et une opposition massive des acteurs

La synthèse de la consultation publique menée en juillet révèle **une opposition nette à cette évolution du coefficient** :

- **223 contributions défavorables**, contre seulement 98 favorables, sur un total de 478 participations.
- Le **Conseil supérieur de l'énergie (CSE)** et le **Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE)** s'étaient également prononcés contre cette réforme lors de leur saisine fin juillet.

Les contributions pointent le **caractère artificiel** et les **conséquences délétères** de la mesure : sortie de logements du statut de passoires thermiques sans travaux réels, report de l'effort de rénovation, perte de crédibilité du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), ...

On mesure ainsi le **caractère illusoire de ces consultations** : malgré une opposition nette et majoritaire et malgré les nombreuses problématiques soulevées, le gouvernement a tout de même pris la décision et l'a officialisée par arrêté.

Une décision arbitraire et incohérente

Coénove rappelle son **opposition** à cette révision arbitraire qui :

- **Détourne un indicateur scientifique à des fins politiques** ;
- **Décrédibilise le DPE et désoriente les ménages** ;
- **Fait sortir artificiellement 850 000 logements du statut de passoires énergétiques**, sans baisse de facture ni amélioration du confort, au détriment des plus précaires ;
- **Accélère une électrification non maîtrisée** du secteur des **bâtiments**, avec des **risques** sur la **sécurité d'approvisionnement** ;
- Alimente l'**instabilité réglementaire**, **freinant la dynamique de rénovation** et **accélérant la crise** que traverse le **secteur des bâtiments**.

Des questions essentielles toujours sans réponses

Alors que les pouvoirs publics avaient annoncé répondre publiquement aux problématiques soulevées dans les contributions, **de nombreuses questions essentielles restent sans réponse**. Par exemple :

- Quelles **études d'impact** ont réellement éclairé cette décision et pourquoi ne sont-elles pas publiées ?
- Pour quelles raisons la **moyenne européenne**, déconnectée des réalités du mix électrique français, composé majoritairement d'électricité nucléaire, serait-elle une valeur adaptée pour la France ?
- Quels seront, à court et moyen terme, les **effets de cette mesure sur la pointe électrique hivernale** ?

- Pourquoi **ignorer l'analyse de la Cour des comptes** (rapport de juin 2025) rappelant que la production d'électricité entraîne des pertes thermiques considérables et justifie un coefficient spécifique ?
- Quels seront les **impacts économiques et sociaux pour la filière bâtiment**, alors que 850 000 logements sortent artificiellement du périmètre de la rénovation ?

« Avec la publication de cet arrêté, nous avons l'exemple criant d'une décision arbitraire et contreproductive : pas de justification scientifique, pas de concertation réelle avec les professionnels et les sachants, aucune prise en considération des objections exprimées et un calendrier contestable en plein cœur de l'été. Cette décision fragilise la crédibilité de nos outils scientifiques et règlementaires et brouille le signal envoyé aux ménages comme aux acteurs de la rénovation. Sortir artificiellement 850 000 logements du statut de passoires énergétiques aura des conséquences sociales majeures, fragilisant un peu plus les ménages en situation de précarité énergétique et les professionnels du secteur des bâtiments. », déclare Jean-Charles Colas-Roy, Président de Coénove.

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment - énergéticiens, industriels et professionnels - tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la sobriété et la complémentarité des énergies ainsi que du rôle des gaz verts dans la stratégie énergétique de la France afin de préserver la souveraineté énergétique du pays, la sécurité d'approvisionnement et le pouvoir d'achat des Français.

L'association se mobilise pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général

Pour en savoir plus : www.coenove.fr

Retrouvez nous sur [LinkedIn](#), [X](#) et [YouTube](#)

Contact presse : Juliette ROHMER juliette@shatanetfosco.com +33 7 60 21 20 34